

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 12 février 2024

Délibération n° CP-2024-2977

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Givors - Grigny

Objet : Expérimentation France Travail - Attribution de subventions pour l'accompagnement renforcé des allocataires du revenu de solidarité active (RSA) de Givors et de Grigny

Service : Délégation Développement responsable - Direction Insertion et emploi

Rapporteur : Madame Séverine Hémain

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 26 janvier 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Claire Brossaud

Présents : M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. R. Debû, Mme H. Duvivier Domain, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. C. Geourjon, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : M. J-L. Da Passano (pouvoir à M. D. Kimelfeld), Mme N. Dehan (pouvoir à Mme C. Brossaud), Mme R-F. Fournillon (pouvoir à M. M. Grivel), M. R. Marion (pouvoir à Mme V. Brunel).

Commission permanente du 12 février 2024**Délibération n° CP-2024-2977**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Givors - Grigny

Objet : Expérimentation France Travail - Attribution de subventions pour l'accompagnement renforcé des allocataires du revenu de solidarité active (RSA) de Givors et de Grigny

Service : Délégation Développement responsable - Direction Insertion et emploi

La Commission permanente,

Vu le rapport du 24 janvier 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

La Métropole assume les compétences départementales sur son territoire parmi lesquelles les interventions en matière d'insertion sociale et professionnelle des allocataires du RSA et, plus largement, des personnes éloignées de l'emploi. Outre la responsabilité d'orientation, de suivi et d'accompagnement des allocataires du RSA, elle est cheffe de file en matière d'insertion pour l'ensemble des publics précaires.

L'expérimentation, qui a débuté en avril 2023 sur les communes de Givors et de Grigny, consiste à mettre en œuvre, à l'échelle d'un bassin de vie, les principes relatifs à l'amélioration des parcours d'insertion en coordonnant mieux les différents acteurs et interventions. Pour la Métropole, cette expérimentation est l'occasion d'avancer concrètement sur son ambition d'un droit réel et effectif à l'accompagnement et d'une action publique qui s'adapte aux spécificités et à la diversité des territoires.

Le déploiement opérationnel de l'expérimentation se décline sur le territoire de Givors et de Grigny en plusieurs axes :

- assurer l'orientation de 100 % des allocataires, c'est-à-dire désigner à tout allocataire un professionnel référent qui l'accompagnera dans ses démarches d'insertion,
- proposer à chaque allocataire un parcours d'insertion renforcé, adapté à sa situation, ce qui signifie à la fois une plus grande fréquence de contacts avec son référent, mais aussi une augmentation des propositions d'actions d'insertion pour lever ses freins et développer son employabilité : formation, numérique, santé, etc.,
- mobiliser les entreprises et coordonner les acteurs de la relation aux entreprises sur le territoire, au service d'une meilleure insertion professionnelle des publics,
- développer l'interopérabilité des systèmes d'information pour favoriser les parcours d'insertion sans coupures et améliorer le pilotage des parcours.

II - Point d'étape sur l'expérimentation

Le démarrage opérationnel de l'expérimentation date du 1^{er} avril 2023. Au 31 octobre 2023, soit six mois après :

- 85 % des allocataires du RSA du territoire concerné sont orientés, contre 71 % il y a un an. Tous les allocataires du territoire qui n'étaient pas orientés jusqu'alors ont été contactés et convoqués aux rencontres information et orientation (RIO) qu'organise la Métropole,

- le nouveau modèle de ces RIO, dont le but est de faciliter et accélérer l'accès aux droits des allocataires du RSA, a accueilli 213 allocataires, qui ont tous pu bénéficier d'une information sur leurs droits et devoirs, d'une vérification de leurs droits à la Caisse d'allocations familiales, d'un échange avec un agent de la Caisse primaire d'assurance-maladie, d'un accès aux transports en commun (avec la recharge ou la création de cartes Técély), d'une inscription à France Travail (ex-Pôle emploi) et d'un entretien de pré-diagnostic avec un professionnel de l'accompagnement pour définir l'orientation la plus adaptée à la situation de la personne. Un premier rendez-vous avec le référent désigné a également été donné à tous les participants.

Les accompagnements se déploient progressivement.

Pour les accompagnements sociaux, les difficultés de recrutement de travailleurs sociaux freinent le déploiement de l'équipe pluridisciplinaire. Une psychologue et un infirmier ont d'ores et déjà intégré l'équipe de la Maison départementale de la Métropole de Lyon début décembre.

Le nombre de places en accompagnement socioprofessionnel renforcé a été doublé pour pouvoir assurer la montée en charge de l'expérimentation.

Pour l'accompagnement professionnel, les conseillers France Travail suivent spécifiquement les démarches des allocataires dont ils sont référents.

L'équipe de mobilisation des entreprises, coanimée par la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi et par France Travail, regroupe les chargés de relation entreprises de ces deux partenaires, ainsi que des agents de Cap emploi et de la Mission locale. Le plan d'actions est en cours de déploiement pour des actions à destination des allocataires du RSA (*job dating*, découvertes métiers, etc.) et pour la prospection de 300 entreprises.

III - Propositions de financement dans le cadre de l'appel à projets

Par délibération n° 2023-1726 du Conseil du 26 juin 2023, la Métropole a approuvé la signature d'une convention prévoyant le financement par l'État du renforcement de l'offre d'insertion pour développer l'accompagnement des allocataires du RSA et pour intensifier les actions complémentaires à l'accompagnement sur le territoire d'expérimentation.

Un appel à projets a été lancé le 15 mai 2023 pour faire émerger des propositions d'offres et mobiliser ces financements. La méthode arrêtée vise à déployer les projets retenus pour un financement au fil de l'eau. Aussi, des comités de sélection sont organisés régulièrement.

Les projets présentés dans cette délibération ont été examinés lors des comités de sélection du 12 décembre 2023, étant rappelé que 11 projets ont déjà été soutenus par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2780 du 20 novembre 2023, pour un montant total de subventions de 886 192 €.

Sept nouveaux projets sont proposés ici pour un montant de 255 756 € de subvention.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'approuver le financement des projets suivants, destinés à renforcer l'offre d'insertion sur le territoire d'expérimentation.

1° - ICARE - Action JobBoost

L'action JobBoost, proposée par l'association ICARE, vise à lever plusieurs freins pour dynamiser le parcours des allocataires du RSA par le développement des compétences en communication, la sociabilisation, le travail sur la mobilité par une approche participative et des actions de découvertes métiers.

L'objectif est de travailler sur le projet professionnel de l'allocataire, pour approfondir les motivations et étapes pour le réaliser. L'action s'adresse à 24 allocataires du RSA du territoire.

Le projet, d'un montant total de 30 200 €, porte sur 15 mois, du 1^{er} octobre 2023 au 31 décembre 2024.

Budget prévisionnel :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	762	Métropole	24 160
services extérieurs	4 720	autofinancement	6 040
charges de personnel	19 968		
autres charges de fonctionnement	4 750		
Total des charges	30 200	Total de produits	30 200

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association ICARE pour soutenir ce projet à hauteur de 24 160 €, soit 80 % du budget du projet. Les 20 % restants relevant de l'autofinancement de la structure.

2° - ALLIES - Action Culture pour tous

Le projet proposé par l'association lyonnaise insertion économique et social (ALLIES) prévoit d'utiliser la culture comme un outil de lutte contre l'exclusion. L'action proposée se décline en deux niveaux de mobilisation des allocataires du RSA :

- en collectif à travers des parcours de découverte culturelle sur trois demi-journées (pour 50 allocataires) : visite médiatisée, atelier de pratique ou rencontre avec une équipe artistique, participation à une représentation, balade urbaine,

- la billetterie solidaire qui s'appuie sur des acteurs locaux pour la distribution de places à des événements culturels ou sportifs aux allocataires du RSA et à leurs proches (pour 100 allocataires).

Le projet, d'un montant total de 29 200 €, porte sur 13 mois, du 1^{er} décembre 2023 au 31 décembre 2024.

Budget prévisionnel :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
services extérieurs	1 200	Métropole	18 320
achats	450	Région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA)	4 580
charges de personnel	21 000		
autres charges de fonctionnement	250		
Total des charges	22 900	Total des produits	22 900

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'ALLIES pour soutenir ce projet à hauteur de 18 320 €, soit 80 % du budget du projet. Les 20 % restants relevant d'un cofinancement de la Région AuRA.

3° - WEEEFUND - Action WeeeJob

Le projet proposé par l'association WEEEFUND prévoit des accompagnements au numérique pour les allocataires du RSA, la remise d'ordinateurs reconditionnés à mi-parcours, le don d'une clé 4G et une maintenance de trois ans. Le programme d'accompagnement prévoit également une sensibilisation des publics aux enjeux environnementaux du numérique. Trois sessions de huit participants, soit 24 allocataires du RSA, seront accompagnés dans ce cadre.

Le projet, d'un montant total de 39 000 €, porte sur 12 mois, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Budget prévisionnel :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	17 256	Métropole	31 200
services extérieurs	375	mécénat	7 800
charges de personnel	11 655		
autres charges de fonctionnement	9 714		
Total des charges	39 000	Total des produits	39 000

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association WEEFUND pour soutenir ce projet à hauteur de 31 200 €, soit 80 % du budget du projet. Les 20 % restants relevant d'un financement par voie de mécénat.

4° - EMMAÛS CONNECT

Le projet vise à accompagner les allocataires du RSA combinant précarité sociale et numérique en leur permettant d'acquérir un niveau de compétences numériques suffisant pour pouvoir prétendre à un 1^{er} niveau de certification PIX. Ce projet est coordonné avec l'action précédente : après avoir suivi le programme WeeeJob, les allocataires du RSA seront pris en charge par l'association EMMAÛS CONNECT afin d'approfondir leurs compétences numériques. L'action vise l'accompagnement de 32 allocataires du RSA.

Le projet, d'un montant total de 25 070 €, porte sur 12 mois, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Budget prévisionnel :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
services extérieurs	5 402	Métropole	20 000
achats	1 920	autofinancement	5 070
charges de personnel	13 570		
autres charges de fonctionnement	4 178		
Total des charges	25 070	Total des produits	25 070

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement à EMMAÛS CONNECT pour soutenir ce projet à hauteur de 20 000 €, soit 79 % du budget du projet. Les 21 % restants relevant de l'autofinancement de la structure.

5° - Communes de Givors et de Grigny

Le projet proposé prévoit d'organiser des ateliers de mobilisation qui s'appuient sur l'ingénierie mise en œuvre dans le cadre du projet Territoire zéro chômeur de longue durée. Sur la problématique du manque de compétences ou d'expérience professionnelle, des ateliers participatifs, visant à faire découvrir aux allocataires du RSA d'autres horizons pour une meilleure insertion professionnelle, seront proposés avec l'objectif de mieux valoriser les atouts, le savoir-être et les habiletés sociales des personnes. 15 allocataires pourront ainsi bénéficier des ateliers, qui représentent environ 40 jours de mobilisation annuelle par personne.

Ces ateliers visent à renforcer les compétences des bénéficiaires et à coconstruire l'entreprise à but d'emploi (EBE) en vue d'une future embauche, soit au sein de l'EBE elle-même, soit dans une entreprise existante.

Le projet, d'un montant total de 37 595 €, porte sur 12 mois, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

La Commune de Grigny est le maître d'ouvrage opérationnel de ce projet, bénéficiaire de la subvention, en lien avec la Commune de Givors.

Budget prévisionnel :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
services extérieurs	8 250	Métropole	30 076
charges de personnel	29 145	Communes de Givors et de Grigny	7 519
autres charges de fonctionnement	200		
Total des charges	37 595	Total des produits	37 595

Il est proposé de soutenir ce projet à hauteur de 30 076 €, soit 80 % du budget du projet. Les 20 % restants relevant de cofinancements des Communes de Givors et de Grigny.

6° - Handi Lyon Rhône - Diagnostic santé travail

Le projet proposé par l'association Handi Lyon Rhône est un diagnostic santé approfondi pour traiter le retentissement de la problématique de santé sur le parcours d'insertion, sur la validation du projet professionnel et/ou sur le retour au travail. L'objectif de l'action est de favoriser l'insertion des allocataires du RSA par la prise en compte de possibles fragilités en matière de santé, via un diagnostic médico-social, permettant d'apporter un éclairage sur les freins à l'emploi et, en miroir, les capacités mobilisables. Le diagnostic se déroule sur six heures, réparties sur trois jours. Cet outil est mobilisable au début ou en cours de parcours d'insertion, pour objectiver les freins liés à la santé et faciliter l'orientation vers des étapes permettant la résolution de ces freins (parcours spécifique santé, orientation vers un centre de santé, etc.).

Le projet prévoit 100 diagnostics santé sur la durée de la convention, soit l'année 2024.

Le projet, d'un montant total de 90 000 €, porte sur 12 mois, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Budget prévisionnel :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	2 000	Métropole	72 000
services extérieurs	8 800	Agence régionale de santé (ARS) ou fondations privées	18 000
charges de personnel	79 200		
Total des charges	90 000	Total des produits	90 000

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Handi Lyon Rhône pour soutenir ce projet à hauteur de 72 000 €, soit 80 % du budget du projet. Les 20 % restants sont des cofinancements sollicités auprès de l'ARS ou de fondations privées.

7° - Lyon ASVEL Féminin - Action Exception' Elles

La société Lyon ASVEL Féminin propose un projet à destination des femmes allocataires du RSA qui s'appuie sur le coaching sportif pour travailler sur la remise en confiance et la remobilisation. L'action se déroule en demi-journées réparties sur six mois, par le biais de temps exceptionnels et privilégiés construits sur mesure pour des femmes. Le fil rouge est la création de moments d'exception qui soient de vraies expériences de vie, accompagnés par un coach : matchs de basketball en immersion, enregistrement d'un *podcast*, séance de sport avec le basket-club de Grigny. Le projet prévoit également des temps collectifs sur la confiance en soi et le travail sur le projet personnel. Lors des moments d'exception, le déplacement et la garde d'enfants sont pris en charge.

Le projet prévoit la participation de 22 femmes en file active.

Le projet, d'un montant total de 75 000 €, porte sur 12 mois, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Budget prévisionnel :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	20 000	Métropole	60 000
services extérieurs	34 500	partenaires de Lyon ASVEL Féminin	15 000
charges de personnel	19 000		
autres charges de fonctionnement	1 500		
Total des charges	75 000	Total des produits	75 000

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement à la société Lyon ASVEL Féminin pour soutenir ce projet à hauteur de 60 000 €, soit 80 % du budget du projet. Les 20 % restants sont financés par les partenaires de la structure ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution, pour l'année 2024, de subventions de fonctionnement d'un montant total de 255 756 € aux structures et selon le détail suivant, pour des actions complémentaires à l'accompagnement des allocataires du RSA, sur la mobilisation et la levée des freins :

- 24 160 € au profit de l'association ICARE,
- 18 320 € au profit de l'ALLIES,
- 31 200 € au profit de l'association WEEEFUND,
- 20 000 € au profit de l'association EMMAÛS CONNECT,
- 30 076 € au profit de la Commune de Grigny,
- 72 000 € au profit de l'association Handi Lyon Rhône,
- 60 000 € au profit de la société Lyon ASVEL Féminin,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et les associations ICARE, ALLIES, WEEEFUND, EMMAÛS CONNECT, Handi Lyon Rhône, la société Lyon ASVEL Féminin et la Commune de Grigny définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 255 756 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 017 - opération n° 0P36O5862.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 13 février 2024

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20240212-316326-DE-1-1
Date de télétransmission : 13 février 2024
Date de réception préfecture : 13 février 2024